



COMITÉ ASSURER LA GESTION DURABLE DES EAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 25 FÉVRIER 2025 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Membres :
Mme Émilie Bilodeau, citoyenne membre
Mme Lynda Breton, citoyenne membre
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal

Invitées et
Invités :
M. Éric Angers, directeur général adjoint – Proximité
M. Marc-Étienne Baril, stagiaire au cabinet du maire (départ : 16 h 11)
M^e François Bélisle, conseiller municipal (arrivée : 15 h 12)
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
Mme Lauréanne Daneau, directrice générale, Environnement Mauricie (départ : 15 h 25)
M. Raphaël Derriey, conseiller en milieux naturels, Environnement Mauricie (départ : 15 h 25)
M. Steven Hill Paquin, coordonnateur – Participation publique (arrivée : 15 h 58)
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
M. Jean Lamarche, maire (départ : 15 h 57)
M. Sébastien Rhéaume, directeur – Génie
M. Sébastien Roy, directeur général adjoint – Planification et développement
M. Julien St-Laurent, chef de service - Environnement
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable
M. William Trudeau, responsable de la conservation, Fondation Trois-Rivières durable (départ : 15 h 25)

Absence(s) :
Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal et président du comité
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et vice-président du comité

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal et membre du comité, à 14 h 46. M. Fortin souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et en ligne. À l'heure fixée pour le début de la réunion, M. Fortin a constaté que l'assemblée n'a pas le quorum. Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale et M. Jean Lamarche, maire, sont désignés par les membres présents pour agir à titre de substituts de MM. Pierre Montreuil et Alain Lafontaine pour toute la durée de la réunion.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes et en ligne consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre-Luc Fortin fait la lecture de l'ordre du jour et annonce que le point 9 (Plan stratégique des eaux usées « ouest ») est retiré et reporté à une réunion ultérieure. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2024**

M. Fortin s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 26 novembre 2024 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Plan de connectivité de l'Ouest**

Le Plan de connectivité des tourbières Red Mill et Lac-à-la-Tortue d'Environnement Mauricie a été présenté au comité à la réunion du 23 avril 2024. Aujourd'hui, le plan de connectivité du sud-ouest de la Mauricie, qui vise à maintenir un corridor écologique reliant le lac Saint-Pierre au Parc national de la Mauricie, est présenté par Environnement Mauricie. Ces travaux d'Environnement Mauricie sont effectués dans le cadre de l'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ). Le corridor de l'ouest suivra le bassin versant du ruisseau Saint-Charles vers la tourbière de Baie des mines. Il est à noter que les résultats de ces travaux sont appelés à devenir des intrants dans la réglementation municipale, en vertu des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).

La connectivité écologique est considérée comme une piste de solution afin de s'adapter aux pressions induites sur les milieux naturels par les changements climatiques et les activités humaines. Il s'agit d'une solution efficace et à moindre coût pour protéger la biodiversité. En Mauricie, il reste encore des milieux naturels, et une discussion régionale a été amorcée il y a déjà quelques années avec les différentes parties prenantes afin de se doter d'une vision globale des actions prioritaires à entreprendre pour la conservation de ces milieux naturels et faciliter les déplacements des espèces fauniques.

Le processus ayant mené à l'élaboration d'un plan de connectivité est présenté. Cela comprend une validation sur le terrain en collaboration avec l'UQTR en 2023 et 2024, des ateliers de consultation des acteurs locaux à l'hiver 2023-2024, la rédaction du plan de connectivité au printemps 2024 puis la bonification et la validation du plan par les partenaires de juin à octobre 2024. Le plan d'action qui en résulte compte une vingtaine d'actions à mettre en œuvre d'ici 2028, dont onze qui peuvent être soutenues ou portées directement par les municipalités comprises dans le corridor écologique reliant le lac Saint-Pierre au Parc national de la Mauricie. Certaines actions sont déjà en place à Trois-Rivières, et d'autres font (ou feront) partie de la réglementation municipale.

6. **Augmentation du budget pour les cours d'eau en milieu agricole**

Des agricultrices et agriculteurs déplorent les budgets insuffisants qui sont alloués à la gestion des fossés et cours d'eau en milieu agricole. De plus, le temps de réponse à leurs demandes est jugé trop long. Enfin, une meilleure répartition des ressources sur l'ensemble du territoire est souhaitée. Trois-Rivières en tant que MRC (municipalité régionale de comté) est responsable de ce dossier. Il convient de procéder à une analyse de la situation pour être en mesure de prendre une décision éclairée en matière de budget. L'équipe du service de l'environnement procédera à l'analyse de la situation et viendra en présenter les résultats et pistes de solution lors d'une prochaine réunion.

7. **Collecte sur rue : légères modifications fonctionnelles (suivi)**

Des entrepreneurs effectuant la collecte de matières résiduelles sur rue pour le compte de la Ville ont dit éprouver certaines difficultés dans les rues sans issue ou à haut risque d'incident. Considérant que les camions ne peuvent utiliser une entrée privée pour manœuvrer, que la marche arrière en chemin public doit être limitée au strict minimum et que les entrepreneurs sont en droit d'exercer un refus, certaines modifications devront être implantées lorsque nécessaire. Ainsi, pour certaines rues seulement, la collecte des bacs sera autorisée sur un seul côté de rue, afin que les camions n'effectuent qu'une seule marche arrière au lieu de deux. La moitié des résidents de ces rues devront donc adapter leurs habitudes en conséquence. Les rues concernées sont la rue Beauchemin, la rue Saint-Henri, la rue Saint-Alphonse et la rue Duchesne dans le district de la Madeleine, la rue René et la rue des Bernaches dans le district de Pointe-du-Lac, la rue Béliveau (perpendiculaire à la rue Radnor) dans le district des Estacades et les rues Longpré et De La Peltrie dans le district de Chavigny. Les citoyennes et citoyens concernés seront informés des changements, le cas échéant.

8. **Bti (suivi)**

Le contrat d'épandage de *Bti* sur le territoire de la Ville est d'une durée de trois ans. Il est possible pour la Ville de s'en retirer d'une année à l'autre. Toutefois, la date limite pour ce faire est le 1^{er} mars de chaque année. Des membres déplorent qu'il soit pratiquement trop tard cette année pour que les élus et élues puissent en débattre. Par ailleurs, le professeur éthicien de l'UQTR viendra bientôt présenter les résultats des

analyses menées par son équipe au sujet de l'utilisation des *Bti*. De plus, comme chaque année, un communiqué sera publié par la Ville avant le début des travaux d'épandage.

[...]

9. **Date de la prochaine réunion** : le mardi 25 mars 2025

Levée de la réunion

Il est 16 h 24 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.

M. Pierre-Luc Fortin
Membre du Comité et
conseiller municipal

Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités